

Lettre d'info



Sommaire

Éditorial

Le dossier du moment : L'urbanisme frugal ou est-il possible de vivre mieux en consommant moins d'espace ?

Focus sur « Manifeste pour un urbanisme circulaire – Pour des alternatives concrètes à l'étalement de la ville »

EDITORIAL

C'est quoi l'urbanisme frugal ?

La frugalité c'est la sobriété, la modération...

Le sol, le territoire, voilà un bien qui, comme d'autres, a été surconsommé depuis les années 1950, dans nos contrées occidentales.

On en connaît les causes : la volonté de quitter la ville, le bruit, la pollution, la promiscuité, pour s'installer dans des « campagnes verdoyantes et accueillantes ». Et on connaît aussi l'outil de cette réussite, la voiture et la possibilité qu'elle offre de se déplacer à sa guise n'importe où, n'importe quand. Le rêve en somme.

On ignore par contre souvent que certaines lois¹ ayant pour objectif de relancer l'économie après la seconde guerre mondiale ont renforcé ce mécanisme en favorisant l'acquisition et la construction d'habitations hors des villes.

Plus tard, les plans de secteur, volonté des années 1970 de préserver des pans entiers du territoire de l'urbanisation n'ont que partiellement atteint cet objectif.

Oui des zones ont été « protégées » de l'urbanisation mais on considère les plans de secteur comme un droit de construire dans les zones rouges ou de développer une activité dans les zones mauves plutôt qu'une véritable organisation du territoire.

Il s'est plus agi de construire un « zonage » qu'une vision globale de l'aménagement du territoire, à moyen et long terme. Pour répondre à la demande de nombreux propriétaires de conserver du terrain à bâtir (financièrement plus avantageux), les plans de secteur ont « coloré en rouge » des zones bien plus importantes que ne le justifiait l'évolution potentielle de la démographie. Et c'est le long des voiries quittant les villes et villages que le phénomène fut le plus marqué.

Tout ceci a conduit en quelques décennies à des phénomènes de consommation surabondante du territoire. On appelle cela « étalement urbain² » ou « rurbanisation³ » du territoire.

Mais finalement pourquoi est-ce problématique ? Si on excepte un appauvrissement ou une occultation des paysages, en quoi est-ce si grave ?

Alors citons, en vrac :

- La perte de terres agricoles qui aggrave la dépendance alimentaire.
- La perte de la biodiversité par la fragmentation des couloirs de circulation des espèces.
- L'imperméabilisation des terres qui accentue les risques d'inondation liés aux changements climatiques.
- L'accentuation des zones d'îlots de chaleur en ville.
- Les incidences économiques pour les autorités publiques qui doivent gérer plus de km de voiries et d'impétrants (eau, électricité, téléphone,...)
- Les incidences économiques pour les privés, obligés de dépenser plus pour se chauffer (dans une maison 4 façades souvent énergétivore) ou se déplacer.
- L'accentuation des inégalités sociales entre ceux qui peuvent choisir leur lieu de résidence et ceux qui sont contraints d'occuper des lieux non désirés, faute de moyens.

Il faudra donc changer notre manière d'appréhender le territoire, il est, au même titre que l'eau ou le sable un bien qui s'épuise, que nous épuisons de manière inconsidérée.

Des pistes existent, nous vous invitons à les explorer, à les disséquer et à exercer votre esprit critique.

¹ La loi de Taeye du 29 mai 1948 sur les primes à la construction et à l'acquisition d'habitations à bon marché et à l'acquisition de petites propriétés terriennes... favoriser la construction d'habitations privées hors des villes, dans les campagnes...a permis de construire 100 000 maisons individuelles de son entrée en vigueur jusqu'en 1961...provoquèrent un nombre important de lotissements en bord de route - <https://fr.wikipedia.org/>

² Etalement urbain : extension des espaces bâtis, principalement à la périphérie des villes qui s'effectue de manière plus rapide que la croissance de la population. « C'est une croissance inefficace de la Ville » - Sylvain Grisot, *Manifeste pour un urbanisme circulaire*

³ Rurbanisation : Processus d'urbanisation progressive d'un territoire rural autour de noyaux d'habitat traditionnels, caractérisé par l'installation de populations dont l'activité principale est liée à la ville. <https://www.notre-planete.info>

LE DOSSIER DU MOMENT

L'URBANISME FRUGAL OU EST-IL POSSIBLE DE VIVRE MIEUX EN CONSOMMANT MOINS D'ESPACE ?

Éléments de contexte en Wallonie et en Europe

Entre 2010 et 2019, en Wallonie, en moyenne, ce sont 11,8 km² par an qui ont été artificialisés, principalement pour accueillir du bâti résidentiel⁴

L'artificialisation⁵ est le passage de terrains non artificialisés qu'ils soient naturels ou cultivés vers une fonction « urbaine », y compris les espaces non construits associés (parcs, jardins privés,...)

Toute terre artificialisée n'est donc pas bétonnée (imperméabilisée) ; malgré tout, l'opération est peu réversible.



11,8 km² ça peut paraître peu mais dans 10 ans, à ce rythme, c'est l'équivalent de la superficie de la commune de Soignies qui serait ainsi artificialisée.

La majorité de cet accroissement est due à la fonction résidentielle alors que la population ne croît pas aussi rapidement. Il s'agit donc d'une surconsommation par rapport aux besoins. Entre 1985 et 2019, la superficie occupée par la fonction résidentielle est passée de 723 à 1090 km² en Wallonie⁶, soit une augmentation de 50%, alors que dans le même temps, la croissance de la population a été de 13%.

La plupart des Pays européens sont confrontés à ce phénomène et l'Europe a publié en avril 2016 un dossier intitulé « No net land take by 2050 ? »⁷. L'Europe y incite les pays et régions à prendre des mesures pour parvenir en 2050 à ce que l'artificialisation du sol soit équivalente à 0 soit par stand-by soit par compensation : chaque hectare urbanisé devant être compensé par un hectare ramené à l'état naturel. L'année de référence étant l'année 2020, pour laquelle chaque Etat membre devrait avoir monitoré l'occupation de son territoire.

Un petit tour d'horizon des politiques d'aménagement du territoire en Europe.

En Angleterre⁸

La maîtrise de l'étalement urbain y est un objectif fondamental. Depuis 1947, la législation a été celle de « l'endiguement urbain » limitant la dispersion en n'autorisant les constructions qu'en continuité directe des agglomérations existantes. Cette politique s'est encore renforcée dans les années 1990, c'est maintenant la « compacité urbaine » qui régit l'Aménagement du Territoire. Et depuis 2000, les contraintes sont : 60% de la construction de nouveaux logements doit l'être « en recyclage » (sur des terrains déjà bâtis) et la densité des nouveaux programmes au moins égale à 30 logements par hectare.

En Suisse⁸

Comme en Angleterre, la Suisse a très tôt envisagé des dispositifs de préservation du cadre de vie, du sol et du paysage. En 1966, c'est par l'entrée d'une loi fédérale sur « la protection de la nature et du paysage » que des objectifs de frein à l'étalement du bâti ont été déterminés.

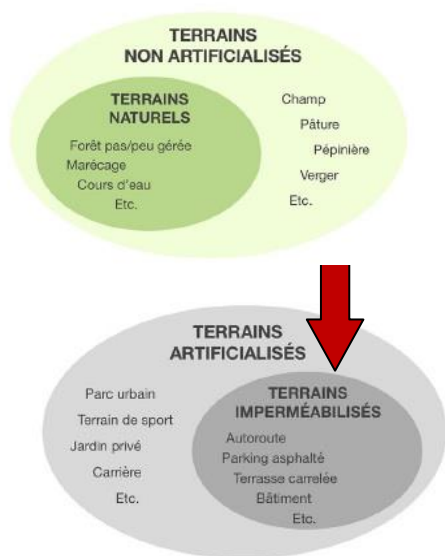


Schéma d'artificialisation des terrains
CPDT « Réduisons l'artificialisation des sols
en Wallonie »

⁴ et ⁶ https://www.iweps.be/wp-content/uploads/2019/12/Fiche-2_UtilSol_vNov19.pdf

⁵ https://cpdt.wallonie.be/sites/default/files/pdf/cpdt_reduisons-l-artificialisation-des-sols-en-wallonie.pdf

⁷ https://ec.europa.eu/environment/integration/research/newsalert/pdf/no_net_land_take_by_2050_FB14_en.pdf

⁸ Sous la direction de JM Léger et B Mariolle, Densifier et dédensifier - Penser les campagnes urbaines - P Bibby et JM Halleux, *Le paradigme de la ville compacte : les leçons de l'Angleterre et J Drouilles et E Rey L'avenir des quartiers résidentiels périurbains dans le contexte helvétique*

Et, en 2013, les suisses ont approuvé par référendum une révision de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire (LAT) ayant pour but de *freiner l'utilisation non réfléchie du sol*. C'est à nouveau le paysage qui sert de *référence identitaire et de contrôle de l'utilisation du sol*. Chaque canton doit définir son taux annuel de croissance démographique et prévoir son taux de croissance des surfaces constructibles. Le canton de Vaud a ainsi défini des taux de croissance deux fois plus élevé dans les centres qu'en périphérie.

En France

La particularité de la France est de posséder un territoire vaste et une densité finalement faible de population. Après un exode rural très marqué, même après la seconde guerre mondiale, elle connaît aussi le phénomène de l'étalement du bâti.

Une étude menée en 2018⁹, révèle qu'en France Métropolitaine, 6,7 % de la surface est artificialisée et qu'elle sera de 8,1 % en 2030, si la courbe d'évolution reste similaire. Elle révèle également que l'augmentation se produit aussi dans des communes qui perdent de la population.

Un plan « ZAN » zéro artificialisation nette en 2050 a été adopté¹⁰. Sont à l'étude plusieurs pistes comme fixer des densités minimales dans les plans locaux d'urbanisme, soutenir les politiques de logements neufs uniquement dans les zones déjà artificialisées mais aussi pratiquer la renaturation de terres.

En Flandre

Territoire très dense, plus de 2 fois la densité wallonne, la Flandre est quasi une agglomération continue. Le degré d'artificialisation y est de 30%. Pour endiguer rapidement le phénomène, le plan régional (BRV) adopté en juillet 2018 prévoit le « Betonstop » pour 2040 et la réduction de la moitié de l'artificialisation pour 2025¹¹.

Politique et outils en Wallonie

Ce n'est pas d'aujourd'hui que la Wallonie se préoccupe de l'étalement excessif des zones urbanisées, de la diminution des terres agricoles et de la croissance du taux de sols imperméabilisés.

Certains outils d'aménagement du territoire, la responsabilisation des communes et la sensibilisation portée par des mouvements associatifs (IEW¹² entre autres) ont permis d'amorcer des changements positifs, comme le montre le graphique ci-dessous.

Néanmoins, les prévisions d'accroissement de 280.000 logements en Wallonie entre 2020 et 2050 doivent être prises en compte¹³. Accroissement dû à l'augmentation de population mais aussi à la modification de la taille et de la composition des ménages. Et même si ces chiffres sont susceptibles d'évoluer, il ne faut pas les négliger.

Alors, la Wallonie a, elle aussi, déterminé des objectifs stricts à l'horizon 2050, s'est engagée politiquement et construit les outils pour y parvenir.

Le schéma de développement régional (SDT) adopté par le Parlement wallon en mai 2019 fixe l'objectif de la réduction progressive des terres non artificialisées pour atteindre 0 km² en 2050.

Et cet objectif est clairement relayé dans la **déclaration de Politique régionale (DPR)**¹⁴ de septembre 2019 où on peut lire :

« Pour freiner l'étalement urbain et y mettre fin à l'horizon 2050, il s'agit à court terme de... réduire la consommation des terres non artificialisées en la plafonnant d'ici 2025... préserver au maximum les surfaces agricoles... restaurer la biodiversité. »

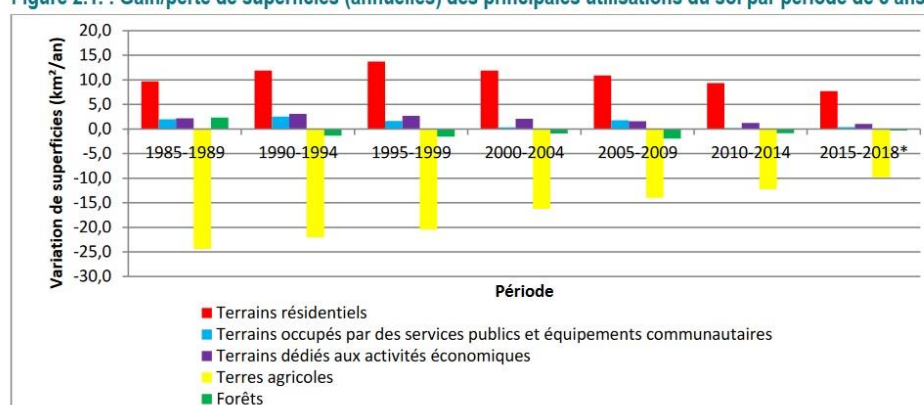
Le but à atteindre est donc tracé et des pistes déjà envisagées, entre autres : réinvestir l'ensemble des chancres industriels et paysagers et viser l'implantation de 75 % des nouveaux logements dans des centralités urbaines, à l'horizon 2050.

Mais les actions pour y parvenir ne sont pas encore déterminées.

Il revient à un groupe d'experts¹⁵ mis en place par Willy Borsus, Ministre de l'Aménagement du territoire, d'élaborer une trajectoire de réduction de l'étalement urbain et les instruments pour y parvenir.

Mis en place en février 2020, ce groupe d'experts devrait rendre des conclusions fin 2020.

Figure 2.1. : Gain/perte de superficies (annuelles) des principales utilisations du sol par période de 5 ans



Source : SPF Finances/AGDP - Base de données Bodem/Sol au 1er janvier 1985, 1990, 1995, 2000 et de 2002 à 2019 ; Nomenclature CPDT-DG03-IWEPS ; Calculs IWEPS, 2019.
Note* : La dernière période du graphique représente une période de 4 ans plutôt que 5.

https://www.iweps.be/wp-content/uploads/2019/12/Fiche-2_UtilSol_vNov19.pdf

⁹ <https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/sites/default/files/Th%C3%A9ma%20-%20Objectif%20z%C3%A9ro%20artificialisation%20nette.pdf>

¹⁰ <https://www.strategie.gouv.fr/publications/objectif-zero-artificialisation-nette-leviers-protger-sols>

¹¹ <https://www.iew.be/betonstop-flamand-vers-quel-type-de-mise-en-oeuvre-se-dirige-t-on/>

¹² <https://www.iew.be/stop-beton-le-nouveau-dossier-diew/>

¹³ SDT version définitive du 16 mai 2019 – page 46 - http://lampspw.wallonie.be/dgo4/site_amenagement/amenagement/sdt

¹⁴ https://www.wallonie.be/sites/default/files/2019-09/declaration_politique_regionale_2019-2024.pdf

¹⁵ <https://www.wallonie.be/fr/actualites/un-groupe-dexperts-pour-reduire-la-superficie-artificialisable>

Des pistes d'actions

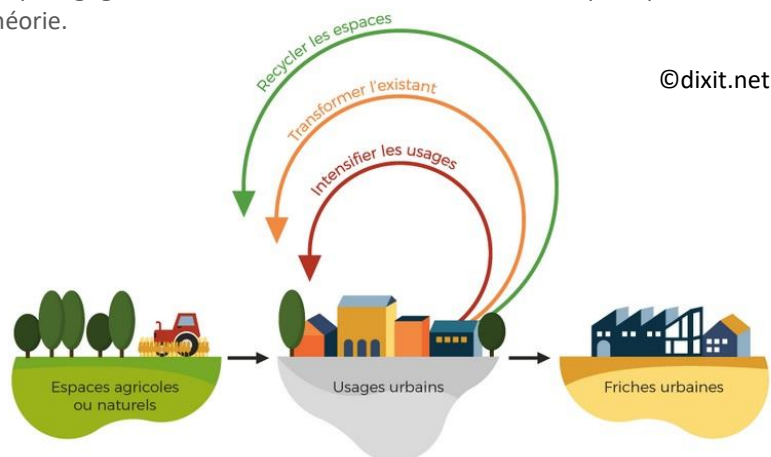
Contrairement à ce qu'on pourrait croire, ces pistes existent et elles sont nombreuses. Par contre, elles sont souvent délicates à mettre en œuvre : coûteuses en temps et en argent mais surtout nécessitant de la créativité et la volonté de s'adapter de la part de tous les acteurs.

Elles mettent aussi en jeu des mécanismes complexes qui peuvent entraîner des réactions qu'il est indispensable d'évaluer. Par exemple, densifier de manière trop importante les villes sans renaturer¹⁶ des espaces urbains délaissés ni mener d'actions de dépollution pourraient s'avérer plus dangereux que bénéfique.

Mettons-nous en quête de quelques-unes de ces pistes.

Il est avant tout nécessaire de penser l'urbanisation comme un écosystème le plus fermé possible. Plus question de consommer des terres agricoles ou naturelles pour les artificialiser et ensuite les « mettre en décharge ».

Dans son « Manifeste pour un urbanisme circulaire – Pour des alternatives concrètes à l'étalement de la Ville », Sylvain Grisot¹⁷ décrit avec beaucoup de pédagogie les mécanismes et les mises en œuvre pratiques de cette théorie.



Sylvain Grisot propose 3 « boucles vertueuses » de l'urbanisation :

- Intensifier les usages, c'est-à-dire occuper les bâtiments de manière multifonctionnelle dans le temps, par exemple, une école pouvant être occupée par d'autres fonctions en soirée.
- Transformer l'existant en donnant une seconde vie aux bâtiments et valoriser les potentiels fonciers à l'abandon.
- Recycler les espaces en friche et y reconstruire des espaces urbains ou non urbains (lieux de renaturation possible).

En Wallonie, la Conférence Permanente du Développement Territorial (CPDT) travaille depuis de nombreuses années sur le sujet de la réduction de l'étalement urbain et a publié, en 2019, une synthèse de leur recherche intitulée : « Réduisons l'artificialisation des sols en Wallonie ».

Après une première partie informative et descriptive, la seconde est consacrée à la présentation de « mesures à mobiliser » pour freiner/stopper cette consommation trop gourmande du territoire.

Ces mesures sont regroupées en 4 catégories :

- La connaissance du territoire : observation foncière et débat public.

- La planification du territoire : adéquation des seuils de densité, qualité des liaisons vertes, limitation de la croissance territoriale des villes et villages, articulation entre urbanisation et transports en commun.
- La réutilisation du territoire : recyclage des friches, mobilisation du foncier, soutien à l'urbanisme transitoire¹⁸.
- La gestion des conséquences de la planification qui regroupent les épineuses questions des plus et moins-values (consécutives à des modifications d'affectation) et des compensations territoriales suite à des « dommages » environnementaux engendrés par des projets d'urbanisation.

Un autre dossier publié en 2019 par IEW¹⁹ offre également de nombreuses pistes de réflexion, entre autres :

- Mettre en place différentes stratégies foncières : échange de terrain, comptabilisation double du m² artificialisé lorsqu'on se situe en zone non urbanisable,...
- Déterminer des zones à ne pas urbaniser dans les outils communaux.
- Permettre la division du bâti ou du sol pour rendre leur utilisation plus efficiente.
- Réviser la fiscalité immobilière pour favoriser l'implantation de nouveaux habitants en centre-ville.
- Réviser les plans de secteur pour « déclasser » des zones urbanisables.

Parmi ces mesures, certaines sont consensuelles, d'autres moins mais toutes doivent faire l'objet d'une approche critique, évaluées selon les caractéristiques des lieux et des populations. Elles doivent aussi être intégrées dans des politiques plus globales de gestion territoriale.

¹⁶ Renaturer : « Reconquérir des espaces délaissés après avoir été utilisés, modifiés, dégradés par une activité humaine, afin de les mettre à disposition de la faune et de la flore sauvages »... <http://www.espaces-naturels.info/renaturer-pas-reverdir>

¹⁷ Sylvain Grisot, urbaniste en transformation de la ville, fondateur de l'agence dixit.net <https://dixit.net/>

¹⁸ C'est-à-dire l'occupation temporaire d'un site délaissé. Voir notre lettre d'infos n°16 – Exemple de l'occupation temporaire du site Boch à La Louvière.

¹⁹ Hélène Ancion, Stop Béton - Le territoire au service de l'urgence climatique et sociale.

Quelques exemples

Caracol²⁰ : la colocation solidaire

Caracol est une association loi 1901 (asbl française) dont l'aventure a débuté dans un « incubateur »²¹ qui accompagne des porteurs de projets réfugiés ou issus de la société d'accueil.

Leur constat : en France, 8 % des logements sont vacants alors que 30 % de la population souffre de précarité face au logement.

Leur objectif : « favoriser l'usage temporaire de lieux vacants par le déploiement de colocations multiculturelles et solidaires ».

En février 2019, ils démarrent avec un premier bâtiment en répondant à un appel à projet. Ils négocient également avec des propriétaires de bâtiments vides, l'occupation, à titre gracieux, durant un an renouvelable, en échange de son entretien. Ils « recrutent » leurs locataires via leurs réseaux sociaux ou leurs partenaires et offrent la location pour moins de 200 euros par mois.

Le succès de nos espaces de vie réside dans nos efforts à développer le sentiment de « communauté ».

Pourquoi une communauté ? Car il a été démontré scientifiquement que les solutions prises collectivement sont plus efficaces et inventives que celles prises individuellement.

Dans ce concept d'habitat temporaire, nous souhaitons nous intégrer au mieux dans le quartier en incarnant la convivialité et l'entraide. Nous nous engageons à proposer un nouveau regard sur le quartier grâce des explorations urbaines, des marches qui impliquent nouveaux arrivants et voisins de plus longue date.

Ce sont maintenant 4 bâtiments qui sont proposés à la colocation.

L'îlot Fontainas²² à Bruxelles

Situé au cœur du Pentagone, le parc Fontainas a été créé en 1990 sur les terrains de l'ancien immeuble Philips, mettant fin à un chantier.

Mais la recomposition « provisoire » du lieu laisse une image plus proche du terrain vague que du parc urbain si bien que le « Contrat de quartier durable Jardin aux Fleurs » en a fait son projet phare.

La solution urbanistique proposée a été de travailler une morphologie ouverte, un îlot poreux traversé par un véritable parc, un espace public fait de biodiversité, qui réconcilie humain, végétal, construit... et qui par ce geste lie les quartiers alentours. Et répondant aux besoins des habitants formulés durant les phases participatives du Contrat de Quartier.

L'épine dorsale du projet reste l'espace de parc reconfiguré, répondant à la possibilité d'occupations diversifiées : pelouse centrale « libre », plaines de jeux, parcours promenade, espaces potagers, arbres fruitiers, noues²³ infiltrantes et grands arbres permettant le développement de biotopes plus intéressants.

Le projet a aussi parié sur la mixité des fonctions intégrant une salle de sport (semi-enterrée pour diminuer son impact visuel et privilégier l'espace vert) et des logements.

Les bâtiments ont été conçus de manière à servir de repères, ce qui permet une reconnaissance aisée des fonctions. De plus, une attention particulière a été accordée à l'ensoleillement, aux vues, à la qualité des matériaux et à la performance énergétique.



L'îlot Fontainas, un îlot qui se veut vivant, attractif et rayonnant à l'échelle du centre-ville.

²⁰ <http://caracol.house/#top>

²¹ Incubateur de projets « Singa » : <https://www.singafrance.com/incubation>

²² <https://besustainable.brussels/inspiration/ilot-fontainas-bruxelles/>

²³ Une noue est une sorte de fossé peu profond et large, végétalisé, qui recueille provisoirement de l'eau de ruissellement, soit pour l'évacuer via un trop-plein, soit pour l'évaporer (évapotranspiration) ou pour l'infiltrer sur place permettant ainsi la reconstitution des nappes phréatiques. <https://fr.wikipedia.org/>

De plus en plus de villes qui souhaitent retrouver de l'attractivité pour de nouveaux habitants parient sur le retour de la nature en ville, pas celle en pot mais « la vraie nature ».

Voici 2 exemples :

Le parc forestier de Maxéville – Nancy²⁵

C'est un parc créé sur le site d'anciennes carrières de calcaire laissé en (semi) friche durant des années. En 2004, la volonté de récupérer la zone pour y construire des logements a aussi permis de créer un lieu pour « faire revenir la nature dans ce nouvel espace de vie ».

Le parti pris d'aménagement a été à la fois la simplicité (faire avec ce qu'il y avait sur place), la convivialité pour de futurs occupants mais aussi accorder de réels espaces à la nature, par exemple, en n'autorisant pas l'accès à certains espaces boisés.

Les dynamiques naturelles existantes ont été respectées mais malgré tout organisées en clairières, lisières arbustives et florifères et espaces boisés permettant une réelle diversité des espèces.

Une forêt comestible à Seattle²⁶

Création d'une véritable forêt aux fonctions vivrières de 3 hectares et située à 4 km du centre-ville, il s'agit d'une des forêts nourricières les plus grandes, implantées sur un espace public.

C'est avec l'aide d'une subvention de la ville que le projet a vu le jour, mené par des bénévoles issus de diverses communautés qui œuvrent à la réalisation d'un agrosystème forestier proche de la diversité d'une forêt naturelle.

Cette forêt produit des fruits et des légumes accessibles librement à la population. C'est aussi un projet d'intégration sociale.

©Olivier Jacqmin



Composition du parc forestier du plateau de Haye à Nancy : clairière, lisière florifère et boisement étagé.

Deux exemples de densification de bourgs ruraux en Suisse

Comme dit précédemment dans cet article, la Suisse a renforcé sa politique contre l'étalement du bâti hors des centres déjà existants.

Parallèlement, des politiques de soutien à la densification des centres sont mises en place. Un site²⁷ regroupe les « bons exemples » en matière de « développement vers l'intérieur »²⁸ et de densification.

Habiter le centre ancien d'un village

Le canton du Jura a lancé en 2009 un programme d'encouragement à la réhabilitation exemplaire des centres anciens, du point de vue du patrimoine, de la qualité de vie et du confort de l'habitation. Trois communes dites ISOS²⁹ ont participé à ce programme.

Le constat : le dépeuplement des centres au profit des quartiers périphériques, avec le risque de voir disparaître le patrimoine villageois.

Le projet pilote mis en place vise à soutenir financièrement (jusqu'à 40.000 FS) des propriétaires pour la réhabilitation d'immeubles anciens permettant l'installation dans le centre de nouvelles familles. Les travaux sont accompagnés par un architecte urbaniste communal et deux experts de la Commission cantonale des paysages et sites.

Résultat : 70 nouveaux logements créés dans une vingtaine de réalisations individuelles : combles inutilisés, bâtiments abandonnés,...

Les nouveaux logements ont très vite trouvé acquéreurs et cette manière de procéder par petites touches permet une transformation progressive sans bouleversement du marché immobilier local.

²⁴ http://www.trameverteetbleue.fr/sites/default/files/references_bibliographiques/note_renaturation.pdf

²⁵ https://www.grandnancy.eu/fileadmin/fichiers/SORTIR_ET_DECOUVRIR/Espaces_naturels/2018_parcforestier_web.pdf - <https://vimeo.com/331933914>

²⁶ <https://www.youtube.com/watch?v=Hlf4IY9ZXOs>

²⁷ <https://www.densipedia.ch/fr/>

²⁸ Développement vers l'intérieur signifie utilisation de zones déjà construites pour poursuivre le développement afin de préserver les terres agricoles et non bâties

²⁹ ISOS : « Inventaire fédéral des sites construits d'importance nationale à protéger » en Suisse

Densification du centre de Rüti

Situé dans l'Oberland zurichois, le centre du « village urbanisé » de Rüti est également un ISOS. Un projet de tour d'habitations locatives (22 m de haut) est refusé au niveau fédéral pour non-respect des prescriptions ISOS. Dans le même temps 5 biens, dont une ancienne usine textile se retrouvent en vente. Un projet contemporain a finalement vu le jour : préservation du bâtiment de l'ancienne usine et construction de 4 immeubles locatifs de 5 étages dont 2 adaptés pour des personnes handicapées. Ces immeubles forment une liaison entre le centre et les bords de la rivière Jona.



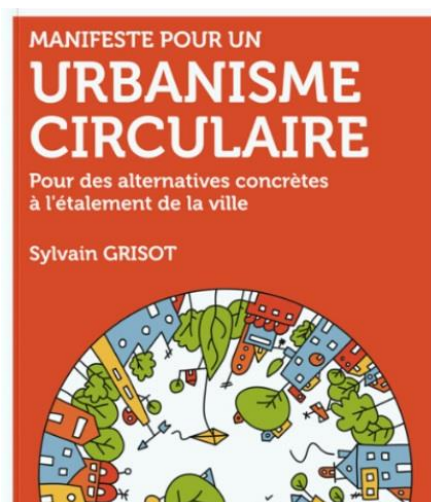
«Stadtzentrum Rüti» 2017

FOCUS SUR

« Manifeste pour un urbanisme circulaire »

S'il vous reste un peu de temps dans cette période où nous sommes tous assaillis de bons plans lectures, vidéos humoristiques, créations musicales ou picturales et que le sujet vous intéresse, voici un excellent livre sorti de presse récemment.

Sylvain Grisot, urbaniste, maître de conférences associé à l'Université de Nantes y décrit les causes et conséquences de l'étalement urbain et les possibilités de solutions, guidées par la conception d'un urbanisme circulaire.



L'attrait de ce livre est la pédagogie du propos et la part d'humour généralement absente dans l'approche de cette thématique.

Publié en février de cette année, le livre s'ouvre en janvier 2032 et débute sur une rétrospective de 12 années où tout a changé, suite à un événement survenu au printemps 2020...

Sylvain Grisot est aussi présent sur le site de son agence dixit.net où vous pourrez retrouver les premiers chapitres du livre mis en ligne progressivement ainsi que des articles et même des webinaires sur le sujet.

"Une déambulation très personnelle et richement documentée qui convoque des expérimentateurs d'un autre urbanisme et cite les Clash."
Sébastien Duprat Cycle Up

La **Maison de l'urbanité de Liège** réalise une enquête pour mieux estimer la perception des citoyens vis-à-vis des espaces publics en cette période de confinement, ainsi que l'évolution possible de cette perception. Les résultats de cette enquête leur serviront à rédiger un **article** à paraître dans leur revue, les **Cahiers de l'Espace Public**, et sur leur site web.

Merci d'y participer en [cliquant ici](#)

Cette lettre vous est aussi ouverte. N'hésitez donc pas à nous faire part de vos informations à diffuser ou de vos suggestions de sujets à développer, via notre mail : mu@espace-environnement.be.

Maison de l'urbanisme du Hainaut

Espace Environnement
rue de Montigny 29
6000 Charleroi

Tél. : 071/300.300

E-mail : mu@espace-environnement.be

www.espace-environnement.be



Maison de l'urbanisme du Hainaut